

## Le F3E et la coopération décentralisée

### Que peut apporter le F3E à une collectivité territoriale française ?

#### La coopération décentralisée, une politique récente et complexe

La coopération décentralisée est une politique publique qui prend une importance croissante au sein des collectivités territoriales.

C'est toutefois une politique récente, qui constitue encore un champ d'expérimentation. La dimension internationale, la relation de partenariat avec une collectivité étrangère, la multiplicité des acteurs en jeu,... autant de caractéristiques qui complexifient la coopération décentralisée.

#### Des outils pour professionnaliser la coopération décentralisée

Pour maîtriser cette complexité, des outils existent. Il peut s'agir d'études (ex. : évaluation d'un projet), ou d'appuis apportés aux acteurs de la coopération (par exemple pour améliorer leurs méthodes de travail).

Pour chaque étape de la vie d'une coopération (élaboration d'un programme, mise en œuvre, pilotage,...), des outils spécifiques peuvent intervenir. Le plus utilisé est l'évaluation. On peut également réaliser une étude préalable au montage d'un projet, mettre en place un système de suivi des actions,...

#### L'évaluation, un outil pour améliorer ses pratiques

L'évaluation est l'un des outils-clé proposé par le F3E.

*Qu'est-ce qu'une évaluation ?*

L'évaluation d'une coopération décentralisée permet de faire le bilan des actions réalisées, d'apprécier les résultats obtenus selon une grille d'analyse objective, puis de formuler des recommandations en vue d'une amélioration future de la coopération.

**Une évaluation n'est pas un audit** : l'idée n'est pas d'exercer un contrôle.

*Pourquoi évaluer ?*

- Pour **rendre compte** de son action, tant auprès des citoyens que de l'Assemblée délibérante. Une étude sérieuse, réalisée par des consultants extérieurs, constitue un gage d'objectivité et de crédibilité.
- Pour **améliorer** la qualité de la coopération : la rendre plus efficace, renforcer la cohérence entre les différentes actions, consolider un partenariat sur des bases plus solides, affiner la politique, le dispositif,...

## Le F3E : assistance à maîtrise d'ouvrage, et cofinancement

Le F3E est une association regroupant des collectivités territoriales, des ONG et ouvert aux autres acteurs non gouvernementaux (hôpitaux,...).

Son objet est d'aider ses membres à améliorer la qualité de leurs actions de coopération internationale.

Le F3E peut apporter deux types d'appui à une collectivité, dans le cadre de la réalisation d'études :

- une *assistance à maîtrise d'ouvrage* (élaboration du cahier des charges, appel d'offre, suivi et validation du travail des consultants,...) ;
- un *apport de cofinancement*, grâce à un fonds dédié mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le F3E joue ainsi un rôle complémentaire de celui de réseaux comme Cités Unies France, lequel est un partenaire privilégié du F3E.

### Combien coûte l'adhésion au F3E ?

L'adhésion annuelle au F3E varie entre 275 et 660 euros par an, en fonction du montant du budget de la collectivité affecté à la coopération.

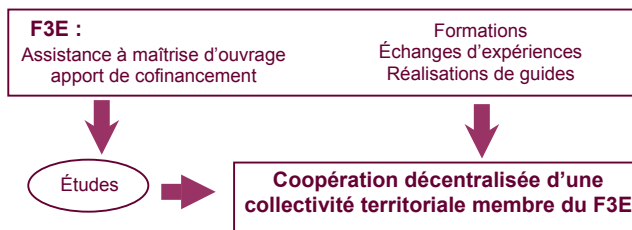
## Des services complémentaires, pour la qualité des coopérations

A côté de l'appui à la réalisation d'études, le F3E propose des services complémentaires :

- organisation de **formations** (méthodes de gestion de projet,...) ;
- organisation de réunions d'**échanges** autour de résultats d'études ;
- réalisation et diffusion de **documents de référence** (guides méthodologiques, analyses,...).

Le principe du F3E est de partager avec ses membres le capital d'études amassé au fil des ans (plus de 250 études en ligne sur son site). La diversité de ses membres (ONG, collectivités,...) constitue là une richesse.

### Quels services le F3E peut-il apporter à une collectivité ?



## Collectivités territoriales membres du F3E (printemps 2008)

Plus d'une vingtaine de collectivités ou acteurs de coopération décentralisée sont membres du F3E (ou en cours d'adhésion) :

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise\*, Conseil général de Seine Maritime, Conseil général de l'Isère, Conseil régional de Basse Normandie, Conseil régional d'Ile de France, Conseil régional du Limousin\*, Conseil régional de Picardie, Conseil régional Rhône-Alpes, Grand Lyon, Nantes Métropole, Ville de Belfort, Ville de Chambéry, Ville de Montreuil-sous-Bois\*, Ville de Nantes, Ville de Rennes, Ville de Romans-sur-Isère, Aube Mbour, Coopération Développement Agglomération Nouvelle d'Evry (CDANE), Charente-Maritime Coopération, Comité des jumelages Angoulême Villes étrangères, Essonne Sahel, Guinée 44, IRCOD, Pays de Savoie Solidaires.

\* En cours d'adhésion.